

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 Mai 2021

4 ans après la parution du décret «Son» : les professionnels veulent sortir de l'impasse et lever les freins à la reprise

En août 2017, les ministères de la Culture, de la Santé et de l'Environnement signaient le décret 2017-1244 du 7 août 2017, dit Décret « Son ».

Dès sa parution, le réseau national AGI-SON, qui oeuvre depuis 20 ans pour une gestion sonore maîtrisée avec les organisations professionnelles du secteur, alertait sur les problématiques soulevées par ce texte qui ne prend pas en compte les spécificités du spectacle vivant. Une pétition était lancée, « OK pour un décret «Son» qui ne mette pas la scène KO » et rassemblait plus de 6 400 signatures. Au cours d'un premier tour de France en 2018 qui avait pour vocation d'informer les professionnels sur le contenu du décret, AGI-SON a pu lister les points de blocage et les pistes d'aménagement, transmis par la suite aux trois ministères co-signataires (Santé, Culture, Environnement). Depuis, le secteur est toujours en attente de réponses et d'éclaircissements de leur part.

Le sujet de la nouvelle réglementation sonore est étroitement lié au plan de relance du secteur culturel.

Après de longs mois de fermeture, les acteur.trice.s de la vie culturelle ont plus que jamais besoin de visibilité pour anticiper la reprise. Il est urgent de ne pas laisser le décret « Son » dans un statu quo réglementaire, dangereux pour le secteur et menaçant la vitalité culturelle des territoires. Certaines prescriptions vont à l'encontre des lois de l'acoustique. [L'Infographie](#) qui décrypte le décret pointe les problèmes identifiés. Parmi les dangers, on note notamment que : les festivals de plein air ne peuvent tout simplement avoir lieu puisque les niveaux d'urgences exigés sont impossibles à tenir, les esthétiques musicales chargées en basses fréquences sont en péril, les petits lieux de concert sont pénalisés dans leur programmation par l'émergence du son de scène (batterie, trompette...), etc...

Lancement du tour de France AGI-SON #2 le 23 juin 2021 dans le cadre du Printemps de Bourges.

De juin à l'automne 2021, AGI-SON rassemblera les élu.e.s, les professionnel.le.s du secteur culturel et les acteur.trice.s associatifs pour échanger sur les problématiques et les enjeux du décret «Son». L'objectif étant d'obtenir une réglementation sonore qui respecte les spécificités du spectacle vivant musical. Chaque étape s'articulera en deux temps :

UNE PLÉNIÈRE : « UN DÉCRET «SON» À L'ÉPREUVE DU TERRAIN »

Présentation des prescriptions du décret « Son » et de ses difficultés.

UNE TABLE-RONDE : « POUR UN DÉCRET « SON » QUI NE RÉDUISE PAS LA SCÈNE AU SILENCE »

Cette table ronde permettra de croiser les regards des élu.e.s - concerné.e.s à triple titre par ce décret : en tant que contrôleur.euse.s, organisateur.trice.s d'évènements et exploitant.e.s de lieux - et des professionnel.le.s de la culture sur les enjeux culturels et sociétaux du décret «Son». Parmi eux : l'investissement du plein air pour pallier aux contraintes sanitaires, l'attractivité du territoire, la diversité et la vitalité culturelle, la diffusion et le développement culturel, l'animation des espaces citadins et ruraux, le vivre ensemble, la relation aux riverains, les enjeux économiques, la vie nocturne, la fête, la jeunesse...

Le tour de France AGI-SON #2 est organisé en partenariat avec les relais régionaux d'AGI-SON

- 23/06 à Bourges - **CENTRE VAL DE LOIRE** - Printemps de Bourges avec la FRACA-MA
- 7/09 à Roubaix - **HAUTS-DE-FRANCE** - Crossroads festival avec Haute-Fidélité et l'ARA
- 15/09 à Marseille - **RÉGION SUD** - en marge du Congrès national du SMA avec le PAM
- 23 /09 à Besançon - **BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ** - Festival Détonation avec la Féma
- 25/09 à Morlaix - **BRETAGNE** - Festival Panoramas avec Supermab
- 27/09 à Limoges - **NOUVELLE AQUITAINE** - Festival Les Francophonies avec le RIM et Fédération Hiéro
- 29/09 à Montpellier - **OCCITANIE** - avec Octopus
- début octobre à Nantes - **PAYS DE LA LOIRE** - Les RDV du Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire
- 8/10 à Nancy - **GRAND EST** - Festival Nancy Jazz Pulsations avec Grabuge
- 12/10 à Rouen - **NORMANDIE** - Colloque « Check 1-2, une histoire de l'amplification » au 106 avec le Kalif, le FAR, RMAN
- 14/10 à Paris - **ILE-DE-FRANCE** - MaMa Festival avec le RIF et le MAP
- Octobre (date à fixer) à Clermont Ferrand - **AUVERGNE RHÔNE-ALPES** - Europavox avec Grand Bureau et De Concert



En plus de l'accueil du public sur chaque évènement, les étapes seront diffusées simultanément en streaming avec **Culturelink**

Inscription et information sur : www.agi-son.org

Participation gratuite



Le tour de France AGI-SON #2 est organisé avec le soutien de ses membres :

MEMBRES FONDATEURS

Prodiss - Syndicat national du spectacle musical et de variété

FEDELIMA - Fédération des lieux de musiques actuelles

FNSAC-CGT - Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle

SFA Syndicat Français des Artistes Interprètes / SNAM-CGT - Syndicat National des Artistes Musiciens

SYNPTAC-CGT - Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles

SYNPASE - Syndicat National des Prestataires de l'Audiovisuel Scénique et Événementiel

ORGANISATIONS NATIONALES

SMA - Syndicat des Musiques Actuelles / 3SA Conseil / Collectif Culture Bar-Bars

FAMDT - Fédération des acteurs et Actrices de Musiques et Danses Traditionnelles

Fédération De Concert / FNEIJMA - Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz et des Musiques Actuelles

REDITEC / SNES - Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacle

SYNDEAC - Syndicat des entreprises artistiques et culturelles / Techno+ / Technopol / Zone Franche

ORGANISATIONS RÉGIONALES

ARA - Autour des Rythmes Actuels / Autre Canal / Avenir Santé / Café Music' Mont de Marsan

Collectif des Festivals / Coin Coin Prod / Coopérative de Mai / FAR / Fédération Hiéro Limoges

FEMA - Fédération musiques actuelles Bourgogne-Franche-Comté / Formassimo / FRACA-MA / Grabuge / Grand Bureau

Haute Fidélité / Kalif / Mus'Azik / Musiquesactuelles.net / Octopus / Le PAM Pôle de coopération des Acteurs

de la filière Musicale Région Sud & Corse / Paraprod / Le Pôle Pays de la Loire / Pôle Régional des Musiques Actuelles de la Réunion

Réseau Jack / RIF - Réseaux musiques actuelles en Île-de-France

RIM - Réseau des Indépendants de la Musique en Nouvelle Aquitaine / Snark / Supermab / Youz Prod

Contact média : Marion GOUGEAT - com@agi-son.org - 06 51 83 37 16

A propos d'AGI-SON :

Depuis 20 ans, l'association AGI-SON défend la création et la qualité sonore dans l'écoute et la pratique des musiques amplifiées. Fondée par des structures professionnelles à la suite de la parution du Décret 98-1143 du 15 décembre 1998 (dit «décret bruit»), AGI-SON est un ESPACE UNIQUE DE CONCERTATION et UNE PLATEFORME D'INFORMATION EN MATIÈRE DE GESTION SONORE dans le spectacle vivant musical. L'association fédère plus de 50 ORGANISATIONS nationales et régionales : syndicats, organismes de formation, fédérations, festivals... Ensemble, elles œuvrent à une GESTION SONORE MAÎTRISÉE, conciliant préservation de la santé auditive, respect de l'environnement et des conditions de la pratique musicale. Les actions d'AGI-SON se déploient dans la France entière grâce à son réseau de 24 RELAIS RÉGIONAUX.